Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-155_2025-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2025
Séance : 8-2025
Délibération : 155-2025

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13 puis 14 à partir de 19h45

Votants : 16 puis 17 à partir de 19h45

Pouvoirs : 3

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Évelyne RACOUËT Philippe, LANOË Rudy, RIO Létitia, GABARD Sylvain, NAFTEUX Yvonne, LEMIERRE Jim (arrivée à 19h45).

Absent excusé : GUILLOUCHE Élodie (donne pouvoir à LANOË Rudy), LE TRÉHUDIC Samuel, BOULO-DUGUÉ Céline (donne pouvoir à NAFTEUX Yvonne), SÉRAZIN Léonie (donne pouvoir à ROUX Patricia), LABORDERIE Romain.

Secrétaire de séance : BOCANDÉ Marie-Pierre

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : BP COMMUNE : MODIFICATION DE LA DM N°2 (128-2025)

M. le Maire propose au conseil municipal les ajustements budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitres /comptes /libellés	Débit	Crédit
RI 10/10222/FCTVA		20 000
RI 16/1641/Emprunt	20 000	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;
Vu l'approbation du budget primitif – Commune par délibération n° 33-2025 du 3 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve les modifications de la décision modificative n° 2 du budget principal comme décrit ci-dessus ;

- Autorise M. le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°2.

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215601592-20251215-155_2025-DE

Vote à l'unanimité :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le 15 décembre 2025
Le Maire, Loïc BALAC.